

DES PRÊTS À TAUX ZÉRO POUR FAVORISER L'EMPLOI

Pays d'Aix Initiative soutient l'activité économique du territoire avec des prêts d'honneur à taux zéro et accompagne les entrepreneurs pendant les premières années, ou lors d'une reprise d'activité.

MARC WALSER EST UN DIRIGEANT DÉBORDÉ, MAIS HEUREUX. IL Y A CINQ MOIS, AVEC DEUX AUTRES SALARIÉS, IL A REPRIS LA SOCIÉTÉ "SPIROFLUX" MISE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE EN OCTOBRE, laissant quinze employés sur le carreau. « Il fallait faire quelque chose. J'ai été le premier salarié de cette entreprise en 1978, il y a un savoir-faire, des outils, des clients, on n'allait pas laisser tomber. » Depuis janvier, quatre autres personnes ont été recrutées chez *FKW Spiroflux*, installée sur le site du puits Gérard à la sortie de Biver. Et une demi-douzaine d'embauches supplémentaires sont prévues cette année. Cette entreprise, qui conçoit des machines pour la transformation des matières plastiques et qui a pour clients *Bic*, *Tupperware*, *Plastic Omnium* ou *Véolia*, a bénéficié d'une aide financière de 26 000 € de Pays d'Aix initiative (PAI), une plateforme créée par la CPA pour accompagner les entreprises et qui tient une permanence deux fois par mois à Biver.

« Il y a trois cas où nous pouvons intervenir, explique Laurent Couvret, directeur de PAI. Pour une entreprise en création dans sa première année, pour une reprise d'activité ou pour un dé-

veloppement. Le critère important, c'est la création d'emplois. » PAI délivre après examen du dossier des prêts d'honneur (à taux zéro) qui vont de 3000 € à 30 000 €. « Mais l'aspect financier n'est qu'une partie de notre travail, on n'est pas un guichet où on vient chercher de l'argent. Nous faisons du conseil, nous avons des ateliers, des permanences avec des avocats, des chargés d'affaires et on intervient le plus tôt possible dans le projet d'entreprendre, en fait dès qu'un créateur passe de l'idée au projet. » Un réseau de chefs d'entreprises bénévoles assure des fonctions de parrainage. Sur Gardanne, c'est Bernard Veysseyre (ex-Charbonnages) qui est mobilisé.

La démarche de PAI ressemble beaucoup au microcrédit, avec deux différences toutefois, souligne Laurent Couvret : « Les montants prêtés sont plus élevés, et il n'y a pas d'intérêts à payer. » Depuis 1997, chaque euro a été prêté quatre fois environ. « Il y a très peu de prêts qui ne sont pas remboursés, moins de 3% du total. C'est une relation de confiance que nous établissons avec les entrepreneurs. On fait ce que les banques ne font pas, c'est-à-dire conforter les fonds propres et débloquent l'accès à des prêts plus importants. L'effet levier est évident. »

Permanences à la Maison de la formation à Biver, sur rendez-vous au 04 42 51 72 46



Marc Walsler, Jean-Marc Kabab et Pascal François, repreneurs de *FKW Spiroflux*.

30 000



c'est en euros le montant maximum d'un prêt à taux zéro délivré par PAI. Ces prêts sont remboursables dans un délai maximum de 50 mois.

2500



c'est le nombre d'emplois créés par les 1200 entreprises qui ont bénéficié de 9 millions d'euros de prêts d'honneur depuis 1997 sur le territoire de la CPA.